

## MISE À JOUR DU PLAN D'AMÉNAGEMENT LOCAL

Le plan d'aménagement local (PAL) est le document de base en ce qui concerne l'organisation du territoire communal. Ce plan, et le règlement qui y est adossé, définissent zone par zone les droits et obligations en matière de construction notamment. Il doit être révisé régulièrement pour s'adapter aux besoins de la population et des entreprises, tout en garantissant une certaine cohérence dans le temps. Ce plan est un document public consultable notamment sur le guichet cartographique cantonal <http://sitn.ne.ch> sous le thème « Aménagement du territoire ».

Sur la commune, une mise à jour avait débuté après la fusion de 2009 mais en mars 2013, la population suisse acceptait en votation la révision de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) qui entérinait notamment la volonté de limiter le mitage du territoire et l'étalement urbain. Cette votation a entraîné les révisions des lois, des règlements et de plans directeurs cantonaux fixant notamment un objectif de réduction de 44 hectares de la zone d'habitation pour la commune. En effet, dans le cadre fédéral, la surface à bâtir disponible doit être cohérente par rapport aux prévisions d'évolution démographique de la commune pour les 15 prochaines années.

Sur cette base le travail de révision du PAL a repris, aboutissant dans un premier temps à la mise en place d'une zone réservée en 2018 qui interdit temporairement les constructions sur certaines parcelles de la commune. Depuis, le cadre cantonal a encore évolué et le travail doit maintenant être finalisé. Le Conseil communal travaille à la définition de ce plan avec l'appui de professionnels et de la Commission d'urbanisme. Cette commission est constituée de membres issus de tous les groupes politiques représentés au Conseil général et elle se réunit actuellement chaque mois pour analyser les avancées du travail. Un premier rapport doit être rendu aux services cantonaux au premier semestre 2023 et le plan final devra être validé au tout début 2024. Le processus est long, très dépendant d'un cadre fédéral et cantonal mais il aboutira finalement à l'harmonisation des 17 règlements d'aménagement et de construction qui ont été hérités de la fusion des neuf villages de notre commune. •

## RELEVÉS DE TERRAIN POUR LA MISE À JOUR DU RECENSEMENT ARCHITECTURAL

Dans le cadre de la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL), l'Office cantonal du Patrimoine et de l'Archéologie (OPAN) procède à la mise à jour du recensement architectural des bâtiments situés en zone d'ancienne localité ou en dehors de la zone à bâtir.

Des agents recenseurs sillonneront nos villages de septembre 2022 à juillet 2023 pour établir ou corriger les fiches descriptives des bâtiments à partir de l'observation des constructions sur le terrain et la réalisation de photographies, principalement des façades et de leurs détails architecturaux. Nous vous remercions de leur faire bon accueil.

Les fiches actuelles des bâtiments sont disponibles sur le site <http://sitn.ne.ch> avec le mot clé de recherche « recensement » et le service de l'urbanisme de Val-de-Travers reste à disposition pour tout renseignement complémentaire: [urbanisme.vdt@ne.ch](mailto:urbanisme.vdt@ne.ch) / 032 886 43 77. •

### VOS COLLABORATEURS COMMUNAUX

## CHAUFFAGE À DISTANCE

Le chauffage à distance de Couvet fournit la chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour plus de 50 bâtiments sur le village. Actuellement en pleine extension dans l'ouest du village, il alimente déjà tous les bâtiments communaux, de nombreuses entreprises et un nombre croissant de bâtiments d'habitation. Dans la conjoncture actuelle, cette solution allie intérêt écologique et économique en utilisant le bois de la région. Les demandes de raccordement sont nombreuses et une chaudière supplémentaire a été installée en 2021 pour tripler la puissance disponible •



DE GAUCHE À DROITE ET DE HAUT EN BAS SUR LA PHOTO: CORINNE STOUDMANN, DOMINIQUE WYSS, CYRIELLE BAILLOD ROTA, PHILIPPE BURKHALTER.

© TAM BERGER (15/24)



### INFORMATIONS PRATIQUES

#### CONSEIL GÉNÉRAL DU 26 SEPTEMBRE

La prochaine séance du Conseil général se tiendra le **lundi 26 septembre 2022, à 20h à Couvet, Hôtel-de-Ville, salle du Conseil général**

avec l'ordre du jour suivant:

1. Appel
2. Lettres et pétitions
3. Procès-verbaux des séances des 23 mai et 24 juin 2022
4. Nomination d'un membre au Conseil d'établissement scolaire, suite à la démission de Mme May Margot
5. Crédit complémentaire de 363'000 francs pour la finalisation de la révision du PAL
6. Crédit complémentaire de 220'000 francs pour l'assainissement de la butte de la Binrée
7. Modification d'un plan d'alignement
8. Communications du Conseil communal
9. Recommandation pour une exploitation rationnelle du domaine des Euillons
10. Interpellations et questions

Les séances sont publiques, n'hésitez pas à y participer! Retrouvez tous les rapports sous [www.val-de-travers.ch/seance/seance-du-26-septembre-2022](http://www.val-de-travers.ch/seance/seance-du-26-septembre-2022)



### ANNONCES

#### AVIS DE RESTRICTION FOIRE DE TRAVERS

Des mesures de restrictions provisoires de circulation seront prises en raison de la foire de Travers du 30 septembre 2022.

Vous trouverez toutes les informations relatives à ces restrictions sur <https://www.val-de-travers.ch/page/arretes-et-avis-de-circulation>.

#### CONTRÔLE DES CHAMPIGNONS

Le contrôle des champignons est effectué gratuitement par Mme Frédérique Clerc tous les lundis jusqu'au 31 octobre 2022 (sauf le lundi 26 septembre 2022), dans le hall d'espace-VAL à Couvet, Clos-Pury 15, de 17h30 à 18h30 et toute l'année sur appel téléphonique et sur rendez-vous au 078 801 84 44.

#### SEAU À CENDRES

L'Établissement cantonal d'assurance et de prévoyance (ECAP) offre gracieusement un seau à cendres à tous les propriétaires disposant d'un poêle et/ou d'une cheminée de salon. Lieu de distribution: Hôtel de Ville de Couvet, Grand-Rue 38, rez-de-chaussée, porte 6. Distribution dans la limite des stocks disponibles.

## LA CAVERNE D'ALI BABA...

Vélos, trottinettes, clés, lunettes, vêtements, bijoux, serpe italienne (sic) ou encore perceuse (re-sic)... La liste des objets trouvés conservés par la commune semble sans fin.

Si vous avez récemment perdu un objet, n'hésitez pas à visiter la page dédiée sur notre site internet: [www.val-de-travers.ch/objets-trouv%C3%A9s](http://www.val-de-travers.ch/objets-trouv%C3%A9s)

Pour votre information, nous recevons chaque année environ 50 vélos et trottinettes trouvés dans la rue! Si le ou la vôtre manque à l'appel, contactez-nous. •



### MISES À L'ENQUÊTE

Les nouvelles mises à l'enquête publique sont à consulter au service de l'aménagement du territoire à Couvet.

**Plus d'informations:** [www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique](http://www.vdt.ch/page/mises-lenquete-publique)

#### ADRESSES

Môtiers – Clos du Terrau  
Môtiers – Sur le Crêt  
Buttes – Place de l'Abbaye 2  
Couvet – Rue Saint-Gervais 39a  
Fleurier – Rue du Régional 9  
Fleurier – Rue du Temple 42

#### DATES LIMITE OPPOSITION

3 octobre 2022  
3 octobre 2022  
3 octobre 2022  
3 octobre 2022  
10 octobre 2022  
10 octobre 2022

